PDCI RDA/Guikahué rattrapé par son activisme au sein du CNT: Sa candidature au 8è congrès rejetée



Le Pr Maurice Kacou Guikahué, secrétaire exécutif en chef du PDCI RDA ne sera pas dans la course pour la présidence de son parti. Sa candidature a été rejetée par le comité électoral. Dans les minutes qui ont suivi l'officialisation de cette décision, le comité de campagne de Guikahué a produit une déclaration pour dénoncer une décision « arbitraire et infondée ». Mais à y voir de près, la candidature de Guikahué a été rejetée du fait de la procédure judiciaire qui pèse sur lui suite à son activisme au sein du Conseil national de transition

(CNT) de 2020 qui a voulu attenter aux fondamentaux de la République. Ci-dessous l'intégralité de la déclaration du comité de campagne de Guikahué dont nous avons reçu copie.

Le 1er août 2023, son Excellence Aimé Henri KONAN BEDIE, Président du PDCI-RDA a été brusquement arraché à notre affection. En application de l'article 43 du Règlement du Parti, le doyen d'âge des Vice-Présidents, le Professeur COWPPLI-BONY a été désigné le 02 août 2023 afin d'assurer l'intérim pour une durée maximum de six mois au cours de laquelle il doit organiser un congrès électif. Dans cette perspective, le Bureau Politique, réuni le 14 octobre 2023 à la Maison du Parti, a décidé de la tenue d'un Congrès Extraordinaire, le 8ème du genre, pour élire un nouveau Président le 16 décembre 2023.

Suivant communiqué en date du 8 novembre 2023, le Ministre Gervais KACOU, Président du Comité électoral a lancé un appel à candidature pour l'élection du Président du PDCI-RDA en fixant la liste des pièces à fournir au dossier de candidature et la date limite de dépôt. Au 17 novembre 2023, date de clôture de dépôt des dossiers de candidature, cinq dossiers ont été enregistrés dont celui du Professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE, Chef du Secrétariat Exécutif, Vice-Président du PDCI-RDA. Conformément aux prescriptions du communiqué du Comité électoral, le dossier de candidature du Professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE comportait les pièces suivantes :

1. Une lettre de candidature dûment signée adressée au Président du Parti ;
2. Un certificat de nationalité datant de moins de trois mois ;
3. Deux photos d'identité du même tirage ;
4. Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
5. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
6. Le récépissé du paiement de vingt millions représentant la contribution à l'organisation du Congrès extraordinaire ;
7. La preuve de l'appartenance au Bureau Politique pendant 10 ans au moins ;
8. Un curriculum vitae politique.

Plus de dix jours après le dépôt de leurs dossiers, alors que les candidats attendaient la publication de la liste des candidats retenus, ceux-ci ont été invités le vendredi 1er décembre 2023 par le Comité de Conciliation et de Médiation, élargi au Comité Electoral à des échanges à l'effet de

rechercher un consensus dans un délai de 48 heures. Le dimanche 3 décembre 2023, les cinq candidats, en l'occurrence, messieurs Noel Akossi BENDJO, Tidjane THIAM, Jean-Marc YACE, Maurice KAKOU GUIKAHUE et Moise Koumoué KOFFI, se sont retrouvés avec le Comité de Conciliation et de Médiation élargi au Comité Electoral. Au cours de cette rencontre, ils ont été informés des conclusions du rapport d'analyse de leurs dossiers respectifs. De ce rapport, du Comité électoral il ressort que le candidat Maurice KAKOU GUIKAHUE, Chef du Secrétariat Exécutif et Vice-Président du PDCI-RDA remplit toutes les conditions et est éligible au regard des critères des statuts du PDCI- RDA. Cependant, **qu'en raison de la procédure de contrôle judiciaire dont il est l'objet, le Comité Electoral ne peut prendre le risque de lui permettre de compétir pour la Présidence du PDCI-RDA.** Pour cette raison, le comité rejette la candidature du Professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE, Chef du Secrétariat Exécutif et Vice-Président du PDCI-RDA. Par la présente, la Direction de campagne du candidat Maurice KAKOU GUIKAHUE élève une vive protestation contre cette décision surprenante, injuste et sans fondements juridiques.

Et pour cause :

-Le contrôle judiciaire allégué comme motif exclusif du rejet de la candidature du Professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE est consécutif à son arrestation en la résidence du Président Henri KONAN BEDIE suite aux événements post crise électorale d'octobre 2020 ;

– Mieux, le contrôle judiciaire n'est pas une décision de condamnation qui impacte les droits civiques et politiques d'un individu ; ce n'est qu'une simple mesure administrative prise par le Juge d'Instruction, sans incidence sur le casier judiciaire de l'individu ; comme l'atteste **le casier judiciaire vierge** produit par le candidat Maurice KAKOU GUIKAHUE ;

– Le contrôle judiciaire du 18 janvier 2021 n'a point entaché son éligibilité au scrutin du 6 mars 2021 au cours duquel il a été brillamment élu Député à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire. Mieux, nonobstant le contrôle judiciaire, le Professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE, Chef du Secrétariat Exécutif et Vice-Président du PDCI-RDA, a été élu Vice-Président de l'Assemblée nationale pour le compte du PDCI-RDA en 2021.

En conséquence, la Direction de campagne considère le rejet de la candidature du Professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE comme arbitraire et infondée. Au total, le professeur Maurice KAKOU GUIKAHUE est sanctionné par le Comité Electoral du PDCI-RDA pour son engagement à la cause du

PDCI-RDA. Le candidat Maurice KAKOU GUIKAHUE prend acte de cette décision. La présente déclaration est donc faite pour prendre l'opinion nationale et internationale à témoin afin que nul n'en ignore.

Fait à Abidjan, le 4 décembre 2023.

Pour la Direction de campagne

Le porte-parole

Honorable KOFFI KONAN Marius